



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>A TRAITER</b>
<i>usa</i>
<b>POUR INFO</b>
<i>juridique</i>

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

Arras, le **20 MARS 2023**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement  
Section installations classées pour la protection de l'environnement  
Affaire suivie par : Céline PLATAUX-CHEVILLON  
Tél. : 03 21 21 21 51  
celine.plataux-chevillon@pas-de-calais.gouv.fr

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires de  
Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Énocq, La Calotterie, Cormont,  
Estrée, Estréelles, Étaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Maresville, Montcavrel,  
Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent

**OBJET :** Installations classées -  
**SEPE ROSE – LONGVILLIERS**

**P.J. :** 1 dossier version numérique + affiche + arrêté d'ouverture d'enquête

Je vous fais connaître que par arrêté en date de ce jour, dont copie ci-jointe, j'ai ouvert une enquête publique relative à la demande d'autorisation de construire et d'exploiter six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Longvilliers, présentée par la SEPE ROSE.

Je vous adresse, sous ce pli, la version numérique du dossier qui devra être déposée en votre mairie où toute personne intéressée pourra venir le consulter aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Vous trouverez également ci-joint des affiches qui devront être apposées pour le **samedi 1<sup>er</sup> avril 2023** en mairie, à la vue du public.

**Pour le bon déroulement de l'enquête, je vous invite à m'adresser un courriel dès réception de ces documents.**

Par ailleurs, je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser un certificat d'affichage et veiller à ce que les affiches restent apposées pendant toute la durée de l'enquête.



ARTICLE  
POUR INFO

M. Aimé SERVRANCKX, Commissaire-Enquêteur, sera présent en mairie de Longvilliers :

- **Lundi 17 avril de 9 h à 12 h**
- **Mardi 25 avril de 14 h à 17 h**
- **Samedi 6 mai de 9 h à 12 h**
- **Jeudi 11 mai de 14 h à 17 h**
- **Mercredi 17 mai de 14 h à 17 h**

afin de recevoir les observations que peut susciter cette exploitation.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du **lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023**, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> –publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SEPE ROSE - LONGVILLIERS – **Réagir à l'article.**

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 9 de mon arrêté précité, il vous appartiendra d'appeler votre conseil municipal à donner son avis sur cette demande.

**La délibération devra me parvenir au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023.**

Pour le préfet,  
le Directeur



Richard CHAPELET



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement  
Section installations classées pour la protection de l'environnement  
DCPPAT-BICUPE-SIC-CPC- n° 2023 - 101

Arras, le **20 MARS 2023**

**COMMUNE DE LONGVILLIERS**

-----  
**Demande d'autorisation environnementale  
en vue d'exploiter un parc éolien par la SEPE ROSE**

-----  
**ARRETE PREFECTORAL D'OUVERTURE  
D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, Préfet de la région Réunion, Préfet de la Réunion (hors classe), en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

**Vu** la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-10-131 du 21 novembre 2022 portant délégation de signature ;

**Vu** la demande présentée le 13 mai 2020, complétée le 21 janvier 2022 et le 10 août 2022 par une deuxième version complète, par la SEPE ROSE dont le siège social est situé 3, Boulevard de l'Europe -Tour de l'Europe 183 (68100) MULHOUSE, en vue d'être autorisée à construire et exploiter six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le parc éolien situé sur la commune de Longvilliers ;

**Vu** les plans produits à l'appui de la demande ;

**Vu** l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France en date du 25 janvier 2023 ;

**Vu** le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France en date du 28 février 2023 ;

**Vu** le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France en date du 7 février 2023 déclarant le dossier recevable ;

**Vu** la décision du président du tribunal administratif de Lille en date du 2 mars 2023 désignant M. Aimé SERVRANCKX, retraité de la Gendarmerie Nationale, en qualité de commissaire enquêteur ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-calais ;

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 00

## ARRÊTE

**Article 1 :** La demande d'autorisation environnementale présentée par la SEPE ROSE, en vue de procéder à la construction et à l'exploitation de six aérogénérateurs et d'un poste de livraison, situés sur la commune de Longvilliers, sera soumise à l'enquête publique pendant 31 jours, du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, en mairie de Longvilliers, siège de l'enquête.

Le président du tribunal administratif de Lille a nommé M. Aimé SERVRANCKX, retraité de la Gendarmerie Nationale, en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête publique.

**Article 2 :** Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Longvilliers - 28 rue Tateville (62630), le mardi-mercredi-vendredi de 10 h 00 à 12 h 00, et le mardi de 18 h 00 à 20 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SEPE ROSE - LONGVILLIERS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier sous format numérique est déposé dans les communes concernées par le rayon d'affichage :

Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Énocq, La Calotterie, Cormont, Estrée, Estréelles, Étaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Maresville, Montcavrel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

**Article 3 :** M. Aimé SERVRANCKX, retraité de la Gendarmerie Nationale, Commissaire-Enquêteur, sera présent en mairie de Longvilliers, siège de l'enquête :

- **Lundi 17 avril de 9 h à 12 h**
- **Mardi 25 avril de 14 h à 17 h**
- **Samedi 6 mai de 9 h à 12 h**
- **Jeudi 11 mai de 14 h à 17 h**
- **Mercredi 17 mai de 14 h à 17 h**

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition en mairie de Longvilliers, siège de l'enquête.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique publications – consultation du Public – enquête publique – éoliennes – SEPE ROSE - LONGVILLIERS- **Déposer une observation.**

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à la rubrique précitée.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu au siège de l'enquête publique.

**Article 4 :** L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la mairie de Longvilliers, et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage :

Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Énocq, La Calotterie, Cormont, Estrée, Estréelles, Étaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Maresville, Montcavrel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent.

L'enquête sera également annoncée par les soins du préfet du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Pas-de-Calais.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la SEPE ROSE procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021 du ministre de la transition écologique.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquête, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais : (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SEPE ROSE – LONGVILLIERS.

**Article 5 :** Le public peut demander des compléments d'informations à M. Matthieu HONORE, responsable général, chargé du suivi du dossier - Tél : 03.89.66.37.51 ou par mail : [matthieu.honore@alterric.com](mailto:matthieu.honore@alterric.com)

**Article 6 :** Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites, orales ou électroniques, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête environnementale, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées au titre de l'enquête publique initialement requise et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la préfecture du Pas-de-Calais - direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement - section installations classées à Arras.

**Article 7 :** Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance en préfecture - bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement - section installations classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais ([http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SEPE ROSE - LONGVILLIERS).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

**Article 8 :**

La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par le préfet du Pas-de-Calais.

**Article 9 :**

Les conseils municipaux des communes de Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Énocq, La Calotterie, Cormont, Estrée, Estréelles, Étaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la préfecture du Pas-de-Calais - direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement - section installations classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

**Article 10 :**

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Montreuil et les maires des communes de Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Énocq, La Calotterie, Cormont, Estrée, Estréelles, Étaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent, et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Pour le préfet,  
le Directeur

*Richard CHAPELET*  
Richard CHAPELET

**Copies adressées :**

- SEPE ROSE
- Sous-préfectures de MONTREUIL et de BOULOGNE-SUR-MER
- Mairies de Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Énocq, La Calotterie, Cormont, Estrée, Estréelles, Étaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent
- M. Aimé SERVANCKX – commissaire-enquêteur
- Tribunal Administratif de Lille
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (courriel)
- Dossier
- Chrono

Commune de LONGVILLIERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER  
SIX AEROGENERATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON  
PAR LA SEPE ROSE

-----  
En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Longvilliers présentée par la SEPE ROSE.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu HONORE, responsable général, chargé du suivi du dossier - Tél : 03.89.66.37.51 ou par mail : [matthieu.honore@alterric.com](mailto:matthieu.honore@alterric.com)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Longvilliers, aux horaires d'ouverture de cette dernière, ainsi que sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante :  
[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Énocq, La Calotterie, Cormont, Estrée, Estréelles, Étaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Maresville, Montcavrel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Longvilliers du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Longvilliers ou les formuler à M. Aimé SERVANCKX, retraité de la Gendarmerie Nationale, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- Lundi 17 avril de 9 h à 12 h
- Mardi 25 avril de 14 h à 17 h
- Samedi 6 mai de 9 h à 12 h
- Jeudi 11 mai de 14 h à 17 h
- Mercredi 17 mai de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS - Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Longvilliers, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.



Mairie d'Étapes-sur-Mer  
reçu le  
23 MARS 2020

